

/DA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°89-44¹ du 26 Décembre 1989

Chargeant les Camarades Amos ELEGBE, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Equipement et des Transports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

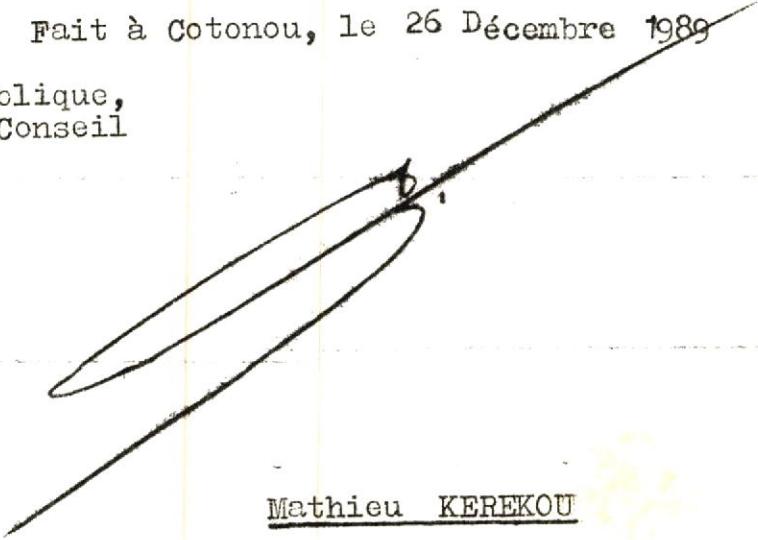
Article 1er. - Pour compter du 6 Décembre 1989 le Camarade Amos ELEGBE, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2. - Pour compter du 12 Décembre 1989, le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Décembre 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MCAT MJTEPSP MET 6 AUTRES MINISTERES 12 DPE DLC INSAE 6 IGE 4 BN DAN
4 DCCT ONEPL Gde CHANG. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.